MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

BULLETIN
DE L'INSTITUT FRANÇAIS
D'ARCHÉOLOGIE ORIENTALE

en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne en ligne

BIFAO 83 (1983), p. 171-189

Claudio Gallazzi, Guy Wagner

Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].

Conditions d'utilisation

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

Conditions of Use

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

Dernières publications

9782724711264	*La chapelle d'Osiris Ounnefer Neb-djefaou*	Laurent Coulon
9782724711752	*Guide du Caire Islamique*	Hadrien Collet
9782724711660	*Mélanges de l'Institut dominicain d'études orientales 41*	Adrien Candiard (éd.)
9782724711745	*Bulletin archéologique des Écoles françaises à l'étranger (BAEFE)*	
9782724711271	*Du côté de chez Zeus*	Emmanuel Botte (éd.), Hélène Cuvigny (éd.), Michel Reddé (éd.)
9782724711677	*La Description de l'Égypte*	Paul-Marie Grinevald
9782724711714	*La pensée et la pratique pharmacologiques d'Avicenne*	Sylvie Ayari
9782724711899	*BCAI 40*	

© Institut français d'archéologie orientale - Le Caire

UN LOT D'OSTRACA GRECS INÉDITS AU MUSÉE DU CAIRE :

UNE ARCHIVE D'UN DOMAINE PRIVÉ EN THÉBAÏDE AU DÉBUT DU V^e SIÈCLE

C. GALLAZZI - G. WAGNER (Chargé de recherche au CNRS)

JE 47942 - 47957
43228 A

Thébaïde
1^re moitié du V^e s.p.C.

Au printemps de 1983, C. Gallazzi a remarqué un fort bel ostracon grec exposé en vitrine dans la Salle 29 du Musée du Caire; après avoir vérifié qu'il était bien inédit, il poursuivit ses investigations et découvrit qu'il faisait partie d'un lot de 16 ostraca grecs enregistrés dans le Journal d'Entrée sous les n^os 47942-47957 avec la mention suivante : « Are a group of ostraca found somewhere in Upper Egypt in the time of Mr. Weigall ». Peu après, une 17^e pièce, égarée dans le Journal d'Entrée sous le n° 43228 A, nous en apprenait davantage : « Thèbes. Envoi Weigall 1916.11 ». On sait que A.E. Weigall a été Inspecteur Général du Service des Antiquités de 1904 à 1914 et qu'il a participé aux fouilles de la Nécropole Thébaine (Dawson-Uphill, *Who was Who in Egyptology*, 2^e édition, London 1972, 299-300). Cette dernière information assure la provenance Thébaine du présent lot, mais n'implique pas qu'il ait été mis au jour à Thèbes même.

Les textes que nous publions ici constituent un ensemble homogène, une petite archive, tant par les graphies (sont de la même main : 1) 47942-4, 2) 47946 et 47948, 3) 47947, 47949, 47955, 47956-7, 4) 47950 (?), 47951, 47953-4, 43228 A) que par la réapparition des mêmes personnages et la teneur des documents (47956 et 47957 se suivent certainement et 47955 en est la suite interrompue).

Notre principal critère de datation demeure l'écriture, mais, comme on sait, il ne saurait être très précis : nous dirons que nos textes remontent au début ou à la 1^re moitié du V^e s., datation corroborée par le montant élevé des paiements en espèces (en particulier le prix de 1500 talents d'argent pour un cochon, à deux reprises).

Nos recherches nous ont permis de découvrir d'autres pièces du même dossier dispersées dans d'autres collections : 1) *O. Amsterdam* 92; 2) *P. Köln* II, 123. De ces deux textes, le seul *P. Köln* II, 123 est reproduit en planche et nous avons pu voir qu'il était de la même main que 47952.

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

A l'exception de trois comptes et de trois reçus (47947, 47948, 47952), tous nos ostraca sont des ordres de paiement, ceci dans l'hypothèse où παρέσχου signifierait « tu as fourni » et non pas « fournis ». Les deux textes déjà publiés sont des ordres de paiement. L'autorité qui délivre les ordres de paiement n'est jamais précisée, mais un certain Appianos a été *ex(actor)* dans un document mettant en scène les mêmes personnages (*O. Tait* 2066, 1, 9-10). On ne connaît pas la fonction de Makarios, Paulos et Aetios, mais on peut penser que ce sont les administrateurs d'un grand domaine privé : Paulos délivre un ordre au bénéfice d'Appianos (47947) et lui-même agit comme intermédiaire dans un ordre délivré par Makarios (47946). Les destinataires de ces ordres sont un *plumarius*, un certain Pachoumios et un certain Apollonios qui est requis d'effectuer des versements en espèces et de fournir des produits aussi variés que de la viande, du vin, du poisson (en particulier du lépidote) et des conserves (en particulier des cervelles). Apollonios avait, à l'intérieur du grand domaine, des fonctions de caissier et de magasinier. Les bénéficiaires sont, lorsque leur fonction est précisée, des artisans, des fonctionnaires (apaitètes, *officiales*, « gens du *praeses* »), des militaires (*draconarius*, « gens du *dux* ») ou de simples particuliers (une certaine Maria); lorsque le bénéficiaire est un *praepositus*, le doute est permis : s'agit-il du *praepositus pagi* ou d'un *praepositus* militaire?

La nature exacte des documents publiés ci-après demeure difficile à établir. Les attributions en nature, dans les premiers jours de Thôt, à des fonctionnaires, sont certainement ces cadeaux de nouvel an devenus des prérogatives qu'on appelle καλανδικά, mais, à part cela, aucun de nos documents ne peut être rattaché au fisc : les fournitures en nature (laines, porc, poissons, conserves) ne correspondent à aucune des catégories de taxes recensées à ce jour. Nos textes font partie d'une archive privée, celle d'un grand domaine : ils ont été conservés par les destinataires à la fois pour leur servir de pièces justificatives et pour leur permettre de rédiger les listes récapitulatives des versements effectués que sont les trois derniers ostraca de la présente publication.

Nous avons choisi de regrouper les textes en fonction d'une part de ceux qui les ont émis, de l'autre, en fonction de leur nature, les listes récapitulatives finales. La concordance finale s'établit comme suit :

n° 1 = 47942	n° 7 = 43228 A	n° 13 = 47947
n° 2 = 47943	n° 8 = 47953	n° 14 = 47948
n° 3 = 47944	n° 9 = 47954	n° 15 = 47956
n° 4 = 47945	n° 10 = 47952	n° 16 = 47957
n° 5 = 47950	n° 11 = 47946	n° 17 = 47955
n° 6 = 47951	n° 12 = 47949	

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

JE 47942 **N° 1** (Pl. XXXII)

cm. 10.5 × 11.5

1 Χοίακ ῑ̄α̅ ιγ ς' ἰνδικ(τίονος).
Ἀππιανὸς Παχουμίῳ πλουμαρ(ίῳ).
Ἐρέας λίτρας δεκαπέν-
τε, γί(νονται) λί(τραι) ιε, παράσχου//
5 Εὐσεβίῳ καλλικαρίῳ,
γί(νονται) λί(τραι) ῑ̄ε̅ μόνας.
(m. 2) Ἀπιανὸς σε(σημείωμαι).

2 πλουμαρ/ 4 et 7 γι/λ̣ 6 *l.* μόναι 7 σε/ .

« Le 11 Choiak, 13e indiction. Appianos à Pachoumios, brodeur. Fournis quinze livres de laine, ce qui fait 15 livres, à Eusebios, cordonnier, ce qui fait 15 livres seulement. Moi Apianos, j'ai signé ».

L. 2. Un certain Appianos a été *ex(actor)* (*O. Tait* 2066, 1, 9-10); à ce titre, il a été recensé dans la liste des *exactores* des *P. Amsterdam* I, 168-171; sans doute est-il le même homme que le nôtre, mais ici il agit en tant que personne privée. Le *plumarius* était un brodeur : pour ce nom de métier et les mots de la même famille, voir Daris, *Il lessico latino nel greco d'Egitto* 91-2; pour l'importance de cet artisanat au Bas-Empire et à l'époque byzantine, voir *P. Apoll.* 38, 6, note, texte où précisément il est question, comme ici, d'un *kallikarios*.

L. 3. Pour la laine, voir ci-après 47943, 5; ici, cette fourniture peut être comprise comme une taxe en nature, par ailleurs inconnue au IVe s. (Lallemand, *L'administration fiscale de l'Egypte*, ne la recense pas), mais reconnue comme telle dans un registre fiscal du VIe s. (Johnson-West, *Byzantine Egypt : Economic Studies*, 277, 308). C'est dans ce sens qu'il faut, à notre avis, interpréter l'*O. Mich.* 255, un compte d'ἐρέα en livres. Dans ce cas, Appianos donne à Pachoumios l'ordre d'effectuer un paiement fiscal et le *kallikarios* a dû être réquisitionné. On peut aussi penser, en revanche, à une simple vente de laines.

L. 4. //, signe que l'ordre a été exécuté (cf. une croix en tête d'une série d'ordres de paiements, *ZPE* 31, 1978, 145-160).

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L. 5. Un *καλλικάριος* et deux *πλουμάριοι* ont été indûment réquisitionnés, alors qu'ils sont indispensables à l'Etat (*P. Apoll.* 38); Rémondon avait interprété *καλλικάριος* comme une variante de *κελλικάριος* pour *κελλαρικάριος*, « commissaire aux vivres »; il faut comprendre qu'il s'agit du *caligarius*, celui qui fait des *caligae*, comme l'assure le *P. Antinoé* 103, 4 : *Ἰακὼβ καλικάριος τὴν τέχνην*, et c'est ainsi que l'entend Daris, *o.c.*, 49, qui range la référence *P. Apoll.* 38, 6 sous *καλικάριος/caligarius* (cf. *BL* V, 7). Les activités des cordonniers s'exerçaient dans le cadre de l'équipement militaire (Lallemand, *o.c.*, 194, *καλίγια*, « taxe en chaussures »).

JE 47943 **N° 2** (Pl. XXXII)

cm. 12 × 12

1 Ἀππιανὸς Παχουμίῳ πλουμαρ(ίῳ).
Λαβὲ ἐν τῇ κβ τοῦ Φαῶφι
ἐπὶ τῆς ιβ″ ἰνδι(κτίονος) ὑπὲρ τιμῆς
τῶν ἱματίων Φιλοκυρίῳ
5 ἐρίων λίτρας δεκαοκτώ.
(m. 2) Ἀπιανὸς σεσ(ημείωμαι).

(m. 1) ιβ″ ἰνδι(κτίονος) Ἐπεὶφ κη.

1 πλουμαρ/ 3 ινδι ς 5 σεσ / 7 ινδι ς.

Pour l'écriture, cf. 47944.

« *Appianos à Pachoumios, brodeur. Prends le 22 de Phaôphi de la 12e indiction, pour le prix des vêtements de Philokyrios, dix-huit livres de laine. Moi Apianos, j'ai signé. 12e indiction, 28 Epeiph* ».

L'interprétation du texte fait difficulté : à la l. 2, λαβέ est, à notre connaissance, le seul exemple de cet emploi à l'impératif, dans un ordre sur ostracon, d'un verbe qui n'est utilisé que lorsqu'il s'agit de reçus : « J'ai perçu ... » (cf. au IVe s., la λῆ(μ)ψις dans son acception fiscale, *e.g. P. Oxy.* 71, 18; *BGU* 1027, II, 15). Ou alors, entendre λαβέ = βαλέ (*O. Strasb.* 476)? Il faudrait comprendre : « Donne à Philokyrios ... », mais le nom du bénéficiaire serait bien loin. Pour le tour *τὰ ἱμάτια Φιλοκυρίῳ*, « les vêtements de Philokyrios », qui existe aussi dans le français parlé d'aujourd'hui, voir ci-dessous 47946, 7-9.

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

JE 47944 **N° 3** (Pl. XXXIII)

cm. 9 × 10

1 ἰνδι](κτίονος).
Ἀππιανὸς Παχουμίῳ] πλουμαρ(ίῳ).
± 13] τοῖς διαφέρου-
σιν ± 6 βʃοηθῷ ἀργυρίου
5 τάλαντα] τρισχείλια τριακόσια
γί(νονται) (τάλαντα) Γ]τ. (m. 2) Ἀπιανὸς ⟨σ⟩ε(σημείωμαι).

1]ʃ 2 πλουμαρ/ 5 τρισχειλια : premier ι écrit sur σ, *l.* τρισχίλια 6 απιανοσε⁄ʃ.

L'écriture du texte est semblable à celle de 47943, en particulier et surtout à cause de la forme insolite de ινδιʃ.

« *Le (jour) (mois), x indiction. Appianos à Pachoumios, brodeur. Paie aux ... gens de (anthroponyme), assistant, trois mille trois cents talents, ce qui fait 3300 talents. Moi Apianos, j'ai signé* ».

L. 1. Dans la lacune, le jour, le mois et le chiffre de l'indiction.

L. 3-4. Au début de la l. 3, la restitution παράσχου] τοῖς est trop courte. Il faut donc supposer δὸς τοῖς ± 6] τοῖς διαφέρου/σιν τῷ δεῖνι βʃοηθῷ ou δὸς ± 10] τοῖς κτλ. Pour ce sens de διαφέρω, cf. *Wb.* IV, 3 *s.v.*, 6.

L. 6. γί(νονται) : la restitution est proposée par analogie avec 47942, 4-6, qui est de la même main.

JE 47945 **N° 4** (Pl. XXXIII)

cm. 8.5 × 8.5

1 ιδʃ' ἰνδικ(τίονος).
Ἀππιανὸς Ἀπολλω-
νίῳ. Δὸς τοῖς ἀπαιτη-
ταῖς διαφόροις

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

5 οἴνου δι̣δι(πλᾶ) ἐννέα.
Ἀππι(ανὸς) σε(σημείωμαι).

1 ινδικ—— 4 *l.* διαφόρων 5 διδι/ 6 αππι/σε/.

« *14e indiction. Appianos à Apollonios. Fournis aux percepteurs des différents impôts neuf* didipla *de vin. Moi Appianos, j'ai signé* ».

L. 4. En principe διαφόροις ne devrait pas pouvoir se rapporter à l'objet du paiement, car le terme devrait être au génitif. Cependant, l'emploi du datif pour le génitif et vice-versa est bien connu, surtout à l'époque de ces documents et plus tard : διαφόροις (*l.* διαφόρων) pourrait dès lors désigner les διάφοροι τίτλοι, les « impôts divers » qui nous sont connus à la fin du IVe s. (Lallemand, *o.c.*, 202). Une autre possibilité consiste à faire de διαφόροις une épithète se rapportant à ἀπαιτηταῖς, en supposant en outre l'omission de τοῖς qui aurait dû être répété, tour qui n'est pas sans exemple (Mayser, *Grammatik* II, 2, 56 sq.; Moulton, *Grammar of New Testament Greek* III, 186). Cette hypothèse nous semble moins probable, car on aurait tout simplement eu τοῖς διαφόροις ἀπαιτηταῖς et aussi parce que l'emploi de διάφορος en parlant de personnes est tout à fait exceptionnel dans le grec d'Egypte (*Wb.* I, *s.v.*; IV, 3, *s.v.*). Une troisième explication consisterait à comprendre διαφόροις au sens de (ὑπὲρ *scl.*) διαφόρων, dans un sens très général de taxes diverses. En l'occurrence les διάφοροι τίτλοι sont payés en espèces, ce qui rend notre première hypothèse moins vraisemblable.

L. 5. Le διδιπλοῦν est une mesure du V/VIe s. identifiée par Sijpesteijn et qui équivaut à 2 *dipla* ou 2 *cnidia* (*Aegyptus* 55, 1975, 54-7); d'autres exemples du *didiploun* ont été récemment recensés par le même savant (*ZPE* 48, 1982, 124).

L. 6. La souscription est de la main qui a rédigé le reste du texte et est donc différente de celle de 47942, 47943 et 47944. Ceci toutefois ne permet pas de supposer que l'Appianos de 47945 est une autre personne que l'Appianos qui apparaît en 47942-4; en fait, les signatures des ordres et des reçus ne sont pas toujours autographes : parfois elles sont directement ajoutées par le rédacteur du texte.

JE 47950 **N° 5** (Pl. XXXIII)
cm. 10.5 × 8

1 γ ς' ἰνδικ(τίονος) Μεχεὶρ ϊε̄
Ἀέτιος Ἀπολλωνίῳ.

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Παράσχου τῇ μητρί μου
Μαρίᾳ ἀργυρίου τάλαντα
χείλια μόνα. (m. 2) Ἀέτιος σε(σημείωμαι).
Σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 2 απολλωνιω· ostr. 5 *l.* χίλια σε⁄ 6 σε⁄.

L'écriture présente quelques similitudes avec celles de 47951, 47953-4 et 43228 A, mais ne peut être attribuée à la main qui a rédigé ces textes.

« *3^{e} indiction, le 15 Mecheir. Aetios à Apollonios. Verse à ma mère Maria mille talents d'argent seulement. Moi Aetios, j'ai signé. J'ai signé* ».

Pour Aetios, cf. 47951, 47953-4, 43228 A et, peut-être, *O. Strasbourg* 511.

L. 3. Maria est peut-être vraiment la mère d'Aetios, mais il convient d'accorder une valeur toute relative à ces termes de parenté (cf. les ordres délivrés par Aetios au bénéfice de ses « frères » : 47951, 3; 47953, 3; 43228 A, 3-4).

JE 47951 **N° 6** (Pl. XXXIII)

cm. 11 × 8.5

δϛ′ ινδικ(τίονος) Φαμενὼθ κε̄.
Ἀέτιος Ἀπολλωνίῳ.
Δὸς τῷ ἀδελφῷ μου
Θεοδοσίῳ ἰχθύος
λίτρας ὀκτὼ μόνας. σε(σημείωμαι).
Ἀέτι(ος) σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 5 σε⁄ 6 αετι/σε⁄.

Pour l'écriture, cf. 47953-4 et 43228 A. Ces textes étant de la même main, y compris la signature, le présent 47951, 47953-4 et 43228 A peuvent être considérés comme rédigés par Aetios.

« *4^{e} indiction, le 25 Phamenôth. Aetios à Apollonios. Donne à mon frère Theodosios huit livres de poisson seulement. J'ai signé. Moi Aetios, j'ai signé* ».

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

JE 43228 A

N° 7

cm. 8 × 9.2

ες' ἰνδικ(τίονος) Μεχεὶρ $\overline{κθ}$.
Ἀέτιος Ἀπολλωνίῳ.
Παρέσχου τῷ ἀδελ-
φῷ Ἰακκώβῳ ἰχθύ-
ος λίτρας ἑπτὰ καὶ
Βησαρίωνι δρα-
κοναρ(ίῳ) λίτρας
πέντε μόνας.
Ἀέτιος σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 3 *l.* παράσχου ? 4 ϊακκωβω 7 κοναρ/ 9 σε

Même écriture que 47951, 47953-4.

« *5^e^ indiction, le 29 Mecheir. Aetios à Apollonios. Fournis à* (*mon*) *frère Iakkôbos sept livres de poisson et à Bèsarion,* draconarius, *cinq livres seulement. Moi Aetios, j'ai signé* ».

L. 3. Pour la forme παρέσχου, cf. 47947, 5; 47948, 4-5. Faut-il lire παράσχου ou comprendre qu'il s'agit de la 2^e^ personne de l'aoriste second moyen : « Tu as fourni ... » ? La question est d'importance, car dans cette hypothèse nous serions en présence de reçus- et non pas d'ordres de paiement. L'*O. Amst.* 92, 6 qui a παρέσχε, ce que les éditeurs comprennent comme un impératif, d'après la traduction, ne permet pas de trancher.

L. 6-7. Le *draconarius* est un porte-étendard, celui qui porte l'enseigne de la cohorte; toutes les références papyrologiques à ce grade datent du VI^e^ s. (Daris, *o.c.*, 43).

JE 47953

N° 8 (Pl. XXXIV)

cm. 10 × 11

ες' ἰνδικ(τίονος) Ἐπεὶφ $\overline{η}$.
Ἀέτιος Ἀπολλωνίῳ.
Παράσχου τῷ ἀδελφῷ

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Πτολεμαίῳ ἰχθύος
λίτρας ἑπτὰ μόνας. Σε(σημείωμαι).
Ἀέτιος σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 4 ἰχθυος 5 σε 6 σε.

Pour la même écriture, cf. 47951, 47954 et 43228 A.

« 5^{e} indiction, le 8 Epeiph. Aetios à Apollonios. Fournis à (mon) frère Ptolemaios sept livres de poisson seulement. J'ai signé. Moi Aetios, j'ai signé ».

JE 47954 **N° 9** (Pl. XXXIV)
cm. 12 × 12

ς' ἰνδικ(τίονος) Θὼθ κᾱ
Ἀέτιος Ἀπολλωνίῳ.
Παράσχου Ἀβρεὰμ ὀνηλάτ(ῃ)
ὑπὲρ μισθοῦ ἀργυρίου ταλάν-
των μυριάδα μίαν πεντα-
κισχίλια μόνα. Σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 3 *l.* Ἀβραὰμ ονηλᾱ̣ 6 σε

Pour l'écriture, cf. 47951, 47953 et 43228A.

« 6^{e} indiction, le 21 Thôt. Aetios à Apollonios. Verse à Abream, ânier, pour son salaire, une myriade et cinq mille talents d'argent seulement. J'ai signé ».

L. 3-4. La graphie Ἀβρεάμ est, à notre connaissance, sans exemple. Ce document doit être mis en parallèle avec *O. Amst. 92,* un ordre de paiement en espèces au bénéfice d'un batelier pour des frais de transport de blé. Le présent paiement s'inscrit peut-être dans le cadre des dépenses engagées pour les bêtes de somme qui servaient à transporter les livraisons annonaires (Lallemand, *o.c.,* 212; Johnson-West, *o.c.,* 208-9; Rouillard, *L'administration civile de l'Egypte byzantine,* 140).

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

JE 47952 **N° 10** (Pl. XXXIV)

cm. 12.5 × 9.5

ε' ἰνδι(κτίονος) Παχὼν κ̄ς̄.
Μακάριος Ἀπολλωνίῳ.
Κατὰ μέρος ἀναλώσας ἰχθύ-
ος λεπιδωτοῦ διὰ Νείλου καὶ
διὰ τοῦ υἱοῦ σου καὶ δι' ἑτέ-
ρων λίτρας ἑξήκον-
τα. Μακάρ(ιος) σεσημεί(ωμαι).

1 *ινδι/* 7 *μακαρ/σεσημει/.*

Ce texte a été sommairement transcrit dans les *PSI* VIII, p. XVIII. Pour l'écriture, cf. *P. Köln* II, 123, Taf. XX.

« 5e indiction, le 26 Pachôn. Makarios à Apollonios. Pour la part qui t'incombe, tu as acquitté soixante livres de poisson lépidote par l'intermédiaire de Nilos, de ton fils et d'autres. Moi Makarios, j'ai signé ».

L. 3. Pour *κατὰ μέρος*, cf. 47955, 11 où on voit bien que l'expression ne peut être prise dans son acception fiscale, fréquente par ailleurs; il en va de même pour *ἀναλίσκω* : nous sommes en présence d'un document comptable privé.

L. 4. *λεπιδωτοῦ* : la seule mention papyrologique du lépidote est le *PSI* 901, 14; il s'agit du *Barbus Bynni,* gros poisson du Nil dont on connaît des specimen de 6 kg. et plus et de 50 à 70 cm. de long (Boulenger, *Zoology of Egypt* : *The Fishes of the Nile,* I, 203-8; Darby-Ghalioungui-Grivetti, *Food : The Gift of Osiris,* I, 389). Il est intéressant de voir qu'à l'époque de nos ostraca, la nouvelle religion avait levé les interdits qui pesaient sur la pêche et la consommation de ce poisson naguère sacré (Henne, *Aegyptus* 31, 1951, 187 sq.).

JE 47946 **N° 11** (Pl. XXXV)

cm. 7.5 × 9

ιδ' ἰνδικ(τίονος) Θὼθ γ̄.
Μακάριος δι' ἐμοῦ

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

Παύλου Ἀπολλῶ(νίῳ).
Ἀργυρ(ίου) τάλαντα χεί-
λια πεντακόσια
παράσχου Ποι-
μένι ὑπὲρ δέλ-
φακος τῷ
πραι(ποσίτῳ). (m. 2) Σε(σημείωμαι).

1 ινδι^{κ} 3 απολλω̄ 4 αργυρ/ 4-5 *l.* χίλια 5 π corrigé par-dessus φ 9 πραι/. (m 2) σε/.

Pour l'écriture, cf. 47948.

« 14^{e} indiction, le 3 Thôt. Makarios, par mon intermédiaire à moi Paulos, à Apollonios. Verse à Poimèn mille cinq cents talents d'argent pour un cochon pour le praepositus. *J'ai signé ».*

L. 2-3. Makarios est l'auteur d'autres ordres et de reçus tous adressés à Apollonios (47952; *P. Köln* II, 123; *O. Amst.* 92) : l'un d'eux concerne également un cochon, au même prix qu'ici (*P. Köln* II, 123), un autre s'effectue précisément par l'intermédiaire du même Paulos (*O. Amst.* 92).

L. 4-8. πεντακόσια : le *pi* corrigé par-dessus un *phi* montre que le scribe avait d'abord voulu écrire la somme en chiffres (500). La même somme de 1500 talents d'argent payée pour un cochon dans le *P. Köln* II, 123, permet de dater les deux textes du V^{e} s. (Johnson-West, *o.c.*, 175 sq.) et de corriger la datation d'*O. Amst.* 92 de « V/VI p.C. » en « V p.C. ». Poimèn est certainement un anthroponyme et non pas le nom de métier, car il y aurait l'article. Par analogie avec le *P. Köln* II, 123, 4-5, on comprend qu'il s'agit du prix d'achat d'un cochon : ce texte date, comme le nôtre, des tout premiers jours de Thôt, c'est-à-dire du début de la nouvelle année. Ceci nous amène à formuler l'hypothèse qu'il pourrait s'agir ici, comme en 47947 et *P. Köln* II, 123, des gratifications perçues par les fonctionnaires comme cadeaux du nouvel an, les καλανδικά (Johnson-West, *o.c.*, 309).

L. 9. Le même personnage apparaît en 47947, 10-11, où il bénéficie d'une attribution de poisson; les bénéficiaires du *P. Köln* II, 123 étaient les *officiales* de Pyrrhos que l'éditeur considère comme un *praeses* ou un *dux* inconnu. S'agit-il ici d'un *praepositus pagi* ou d'un *praepositus* militaire?

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

JE 47949 **N° 12** (Pl. XXXV)

cm. 12.5 × 12

β′ ἰνδικ(τίονος) Μεσορὴ κ̄.
Παῦλος Ἀπολλωνίῳ.
Ἀπὸ τῆς τιμῆς τῶν ταρι-
χίων παράσχου Πτολε-
μαίῳ πλινθευτῇ ἀργυρί-
ου τάλαντα μυριάδα
μίαν μόνα. Σεσημεί(ωμαι).

1 *ινδι*^{κ} 4 *παρασχου :* second *α* écrit sur *ασ* 6 *ταλαντα :* premier *α* écrit sur une lettre identique 6-7 *l. ταλάντων μυριάδα μίαν μόνην* 7 *μιαν* : *α* écrit sur une lettre identique *σεσημει/*.

Pour l'écriture, cf. 47947, 47955, 47956 et 47957.

« 2e indiction, le 20 Mesorè. Paulos à Apollonios. Du prix des conserves, verse à Ptolemaios, briquetier, une myriade de talents d'argent seulement. J'ai signé ».

L. 7. *σεσημεί(ωμαι)* : cf. 47947, 12 note.

JE 47947 **N° 13** (Pl. XXXV)

cm. 10.8 × 10.8

ιδ′ ἰνδικ(τίονος)
Θὼθ ϛ̄.
Παῦλος Ἀπολλω(νίῳ).
Ἰχθύος λίτρας ὀκτὼ
παρέσχου τῷ κυρίῳ μου
Ἀππιανῷ ἐν τοῖς γενε-
θλίοις αὐτοῦ καὶ Λυκαρίω-
νι ἡγεμονικῷ α′ ἀγωγῆ(ς)
λίτρας πέντε, β′ ἀγωγῆ(ς)
λίτρας ἓξ καὶ τῷ πραι-

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

ποσίτῳ λίτρας ἓξ, ὁμοῦ
λί(τρας) κε. Σεσημεί(ωμαι).

1 ινδι^{κ} 2 απολλω̄ 5 *l.* παράσχου ? 8, 9 αγωγῑ̈ 11 λ̣κεσεσημει/.

Pour l'écriture, cf. 47949, 47955, 47956 et 47957, tous textes qui citent expressément Paulos ou lui sont attribuables.

« *14^{e} indiction, le 6 Thôt. Paulos à Apollonios. Fournis huit livres de poisson à mon seigneur Appianos lors de son anniversaire, à Lykarion, du bureau du* praeses, *dans une 1re livraison, cinq livres, dans une 2^{e} livraison, six livres, et au* praepositus, *six livres, en tout 25 livres. J'ai signé* ».

L. 2. Ces attributions au début de l'année nouvelle sont peut-être, sanf dans le cas d'Appianos, des καλανδικά (cf. 47946, 4-8 note).

L. 4. Les attributions de poisson sont particulièrement fréquentes dans ce dossier (47951, 2-3; 43228 A).

L. 5. Pour παρέσχου « Fournis ... » ou « Tu as fourni ... », voir 43228 A, 3, note et 47948, 4-5.

L. 6-7. Pour cette attribution à l'occasion d'un anniversaire, voir celle qui est effectuée pour le mariage du fils de quelqu'un (47955, 9-11). On sait que des distributions, en particulier de vin, avaient lieu à certaines occasions de la vie privée des propriétaires de grands domaines : ainsi pour l'anniversaire du propriétaire et ceux de sa femme et de sa fille, au IV^{e} s. (*P. Jand.* 153, 3, 4, 5), et pour l'anniversaire du propriétaire dans le domaine des Apions au VI^{e} s. (*PSI* 953, 80-1, 89; 957, 2). On voit ici que des attributions personnelles avaient également lieu lors de l'anniversaire de certains employés des domaines.

L. 8. La fonction d'ἡγεμονικός est recensée pour l'époque impériale par Mason, *Greek Terms for Roman Institutions,* 51, *s.v.* Pour ce titre, voir ci-après l'ἡγεμονικός Agathos (47957, 5) et des ἡγεμονικοί (l'épithète est substantivée) soigneusement distingués des δουκικοί (47955, 5-6). Les seuls exemples où l'épithète qualifie une personne, ὁ δεῖνα ἡγεμονικός sont du VI^{e} s. et Maspero lui donnait le sens de « fonctionnaire du bureau ducal » (*PCM* 67054 I, 10, 11; 67058 VII, 11?, 30, *Add. et Corr.* au Vol. I). Au IV^{e} s. le titre d'ἡγεμών est officiellement réservé au *praeses.* Il s'agit donc ici d'un fonctionnaire civil attaché au bureau du *praeses* de Thébaïde, en l'occurrence; comme

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

il ne figure pas dans la liste des chefs de bureaux de l'*officium* du *praeses* de Thébaïde (*Notitia Dignitatum* XLIV, 7-14), on peut en déduire qu'il s'agissait d'une fonction subalterne dont la nature exacte reste encore à définir : quoi qu'il en soit, nous en avons présentement la plus haute attestation.

L. 12. λί(τρας) : comme γίνονται est omis devant ὁμοῦ, il faut résoudre λί(τρας) plutôt que λί(τραι). κϵ : 8 (l. 4) + 5 (l. 9) + 6 (l. 10) + 6 (l. 11) = 25. σεσημεί(ωμαι) : aucun changement de main en 47949, 47955 et 47957. Notons par ailleurs que le verbe σεσημείωμαι est écrit de la même façon qu'en 47946, 9 et 47948, 6; c'est pourquoi dans le présent document 47947 ainsi qu'en 47949, 47955 et 47957, le corps du texte et la signature doivent être attribués à la main de Paulos.

JE 47948 **N° 14** (Pl. XXXVI)

cm. 11 × 11.5

ιδ' ἰνδικ(τίονος).
Παῦλος Παχουμίῳ.
Ταριχίων ἐγκεφάλων
διπλ(ᾶ) εἴκοσι παρέ-
σχου μοι διὰ Ἀπολλω-
νίου μεταβόλου. (m. 2) Σεσημεί(ωμαι)

1 ινδι^{κ} 2 παχουμιω· ostr. 4 διπλ/ 4-5 *l.* παράσχου ? 6 σεσημει/.

Pour l'écriture, cf. 47946.

« *14^{e} indiction. Paulos à Pachoumios. Fournis moi vingt* dipla *de conserves de cervelles par l'intermédiaire d'Apollonios, commerçant. J'ai signé* ».

L. 2. Ce Pachoumios n'est certainement pas le *plumarius* du même nom. Le nom est très fréquent dans la région Thébaine.

L. 3. ταριχίων ne peut être épithète de ἐγκεφάλων car on ne connaît pas d'adjectif *ταρίχιος, -α, -ον. Il faut comprendre que le génitif ἐγκεφάλων dépend de ταριχίων, génitif pluriel de ταρίχιον, diminutif de τάριχος bien attesté à l'époque tardive (*P. Antinoé* 96, 6; *P. Oxy.* 1924, 8; les références *P. Apoll.* 86, 9 et 96, *passim,* ne sont pas probantes, le mot étant toujours abrégé). Le sens de ἐγκέφαλος « cœur de palmier »

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

est fort bien attesté dans les documents d'Egypte, mais, bien qu'on puisse aisément concevoir des cœurs de palmiers en saumure, le sens de « cervelle » nous paraît plus vraisemblable, parce que *τάριχος* désigne habituellement des conserves de poissons et de viandes.

L. 4. *διπλ(ᾶ)* : cf. *P. Oxy.* 520, 6 sq. Une résolution *διπλ(οκεράμους)* n'est pas exclue, mais est moins probable, cette mesure étant moins fréquente.

L. 4-5. Pour *παρέσχου*, voir 43228 A, 3, note et 47947, 5.

L. 6. Le commerçant Apollonios n'est pas le destinataire de la plupart de nos ordres de paiement, car ici seulement il porte le titre de *μετάβολος*, ce qui ne se justifierait pas s'il était l'Apollonios bien connu.

JE 47956 **N° 15** (Pl. XXXVI)

cm. 16 × 16

Παχὼν η' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) η
θ' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ια
ι' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) κ''
ιδ' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ιβ
ιε' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ιε

1 *παχων* : *π* écrit sur *θ* 1-5 *οικι*/*λ* 3 *εις* : *ε* écrit sur *ι*.

Même écriture que 47947, 47949, 47955 et 47957, ce qui prouve, sans doute aucun, que le compte doit être attribué à Paulos. Pour les rapports qu'il y a entre le présent texte et les autres documents du dossier, en particulier 47955 et 47957, voir notre introduction à 47955. Il faut enfin souligner que le présent compte se poursuit directement en 47957, mais que l'enregistrement n'est pas continu. Le présent document a été rédigé quelques semaines avant 47955.

« *Pachôn 8. A la maison, 8 livres. 9. A la maison, 11 livres. 10. A la maison, 20 livres. 14. A la maison, 12 livres. 15. A la maison, 15 livres* ».

L. 3. *κ''* : pour ces deux traits parallèles, après des dizaines en chiffre rond, destinés à empêcher des adjonctions éventuelles d'unités, cf. 47957, 4 et 7.

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L. 5. Cette ligne est écrite avec un calame plus fin, probablement celui qui a servi en 47957, 1-5 et 8-12. On peut en déduire que l'enregistrement était effectué à des moments différents, probablement jour après jour.

JE 47957 **N° 16** (Pl. XXXVII)

cm. 13 × 14

ις′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ϛ
ιζ′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ζ
ιη′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ϛ
ιθ′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ι″
Ἀγάθῳ ἡγεμονικῷ λί(τραι) ε
κβ′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ι μόναι
τοῖς ἀπαιτηταῖς τῆς ἀμίψ(εως) λί(τραι) ι″
κς′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ε
κθ′ εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ι μόναι
καὶ Πτολεμαίῳ ἰατρ(ῷ) λί(τραι) ε
καὶ ἐμοὶ Παύλῳ λί(τραι) δ.
Σεσημεί(ωμαι).

1-4, 6, 8-9 *οικι/* 1-11 λ 1 λ écrit par dessus εξ 7 *αμιψ/, l. ἀμείψεως·* 10 *ϊατρ/.*

Même main que 47947, 47949, 47955-6; les différences qui apparaissent aux l. 1-5 et 8-12 ne sont dues qu'à l'emploi d'un calame plus fin; tous ces textes sont de la main de Paulos. Ce compte est manifestement la continuation de 47956 dont la dernière ligne a été tracée avec un calame identique à celui qui a été utilisé pour les l. 1-5 et 8-12.

« *16. A la maison, 6 livres. 17. A la maison, 7 livres. 18. A la maison, 6 livres. 19. A la maison, 10 livres. A Agathos, du bureau du* praeses, *5 livres. 22. A la maison, 10 livres seulement. Aux percepteurs, au titre de la conversion, 10 livres. 26. A la maison, 5 livres. 29. A la maison, 10 livres seulement, à Ptolemaios, médecin, 5 livres, et à moi Paulos, 4 livres. J'ai signé* ».

L. 5. Pour cette fonction, voir ci-dessus 47947, 8, note, et 47955, 6.

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L. 6-7. La rubrique de la journée du 22 est écrite avec un calame plus épais, ce qui montre qu'en 47957 aussi l'enregistrement était effectué à des moments variables, vraisemblablement au jour le jour.

L. 7. *τῆς ἀμίψ(εως)* ne peut être rattaché à *ἀπαιτηταῖς*, car ce substantif n'est jamais suivi que par le nom de la taxe concernée (Lewis, *Compulsory Services,* 15) et le terme *ἄμειψις* ne désigne aucune taxe, mais uniquement l'opération par laquelle des taxes en nature pouvaient être converties et à laquelle les apaitètes avaient précisément souvent recours (Lallemand, *o.c.*, 208, note 2). Ici, il faut comprendre que 10 livres (de poisson?) ont été fournies aux apaitètes à la place de quelque chose d'autre : citons, à ce sujet, deux parallèles significatifs, une fourniture d'orge à la place de blé (*P. Cair. Isid.* 47, 44), et une fourniture de lentilles à la place de paille (*P. Panop. Beatty* 2, 281).

L. 10. Probablement un médecin public, sans doute municipal : leur subsistance a été, semble-t-il, une charge impériale au VI[e] s. (Johnson-West, *o.c.*, 309).

JE 47955 **N° 17** (Pl. XXXVII)

cm. 13.5 × 11.5

1 *ιδ' ἰνδικ(τίονος)*
Παῦνι *κδ' εἰς τὴν οἰκί(αν)*
λί(τραι) ς
κε' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ς
5 *τοῖς δουκικοῖς λί(τραι) ς*
καὶ τοῖς ἡγεμονικοῖς λί(τραι) ς
κη' εἰς τὴν οἰκί(αν) λί(τραι) ς
καὶ Σιλβανῷ Πκερὲβ
10 *εἰς τοὺς γάμους τοῦ υἱοῦ*
αὐτοῦ κατὰ μέρος
λί(τραι) ιζ. Σεσημεί(ωμαι).

1 *ινδι*[κ] 2 *παϋνι* 2, 4, 7 *οικι/* 3-7, 11 *λ̣* 11 *σεσημει/.*

Pour la même écriture, cf. 47947, 47949, 47956-7.

Le compte doit être attribué à Paulos, comme le prouvent la similitude de l'écriture de 47947, 47949 et 47957 et celle des souscriptions de 47946 et 47948. Il n'est donc pas hardi de conclure que, sur cette base, paléographie et attribution à Paulos, le présent

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

texte 47955 n'a été rédigé que quelques semaines après 47956-7 et que les trois textes réunis font partie d'une même série de comptes récapitulatifs.

« *14e indiction. Payni 24. A la maison, 6 livres. 25. A la maison, 6 livres; aux gens du* dux, *6 livres, et aux gens du* praeses, *6 livres. 28. A la maison, 6 livres, et à Silbanos Pkereb (ou fils de Pkereb), pour le mariage de son fils, pour la part qui est due, 17 livres. J'ai signé* ».

La nature des attributions n'étant pas spécifiée, nous optons pour des livres de poisson plutôt que de viande, cette dernière ne figurant jamais dans le dossier.

L. 3. Nous résolvons λί(τραι) plutôt que λί(τρας), ici comme en 47956, parce qu'en 47957, 6 et 9, il y a μόναι.

L. 4; 8. Les fournitures « à la maison » sont de loin les plus fréquentes dans ces comptes (47956, 1, 2, 3, 4, 5, 6; 47957, 1, 2, 3, 4, 6, 8, 9). De quelle « maison » s'agit-il? Peut-être de l'habitation principale du domaine qui apparaît à l'arrière-plan de tout ce dossier.

L. 5. « Les gens du duc » : l'épithète δουκικός ne se trouve jamais en Egypte que dans le tour ὁ δεῖνα + nom de fonction + τῆς δουκικῆς τάξεως, au VIe s. (Daris, *o.c.*, 41, *s.v.*); on ne connaît des δουκικοί qu'à Nessana, à la même époque (*P. Ness.* 35, 9, réquisition de chameaux; 36, 3, compte militaire).

L. 6. Pour les gens du *praeses*, cf. 47947, 8, note.

L. 8. Pkereb : patronyme ou surnom qui servait à identifier les gens qui portaient un nom très commun, en l'occurrence Silbanos; pour le double nom, nom et surnom juxtaposés sans élément de liaison (parataxe), voir R. Calderini, *Aegyptus* 21, 1941, 248 et H. Youtie, *Proceedings XIIth Intern. Congr. of Papyrology*, Toronto, 1970, 455 sq. L'anthroponyme Κερεβῖν ou Κελεβῖν est attesté à l'époque byzantine (*NB* et *Onomasticon, s.v.*). En égyptien, ⲕⲉⲗⲉⲃⲓⲛ signifie « la hache » (Crum, *Coptic Dictionary*, 102, *s.v.*), équivalence formellement attestée dans un glossaire grec-démotique du IIIe s. av. J.-C. : ἀξίνη - κολεβειν (*Actes 5e Congr. Papyrol.* 1938, 79). Πκερέβ est une forme tronquée, avec chute de la syllabe finale, phénomène bien connu dans l'onomastique copte (Heuser, *Personennamen der Kopten*, 91). Noter un τόπος Κερεβ() (*P. Berl. Leihg.* II, 30, 5, 12, Arsinoïte, IIe s. p.C.).

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

L. 10. Pour une autre attribution à l'occasion d'un événement de la vie privée, voir ci-dessus 47947, 6-7 note.

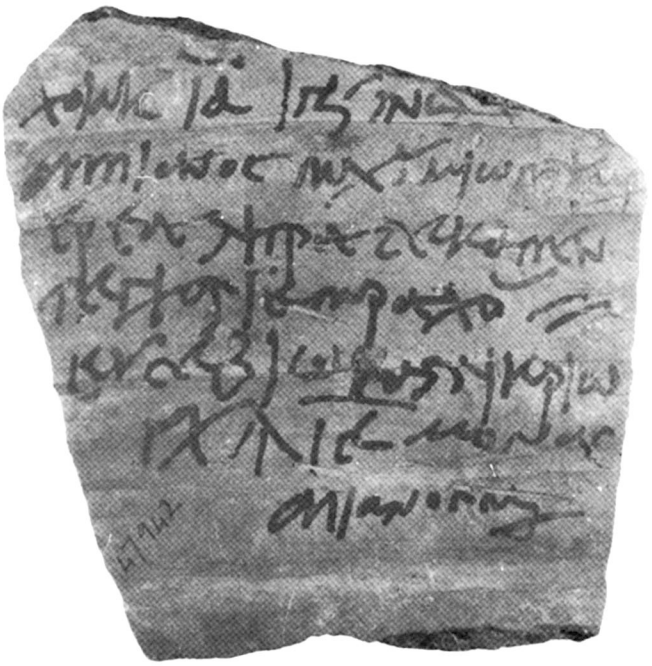
L. 11. *κατὰ μέρος* : pour cette expression, voir ci-dessus 47952, 3 note.

Naples - Le Caire
25-31 mai 1983

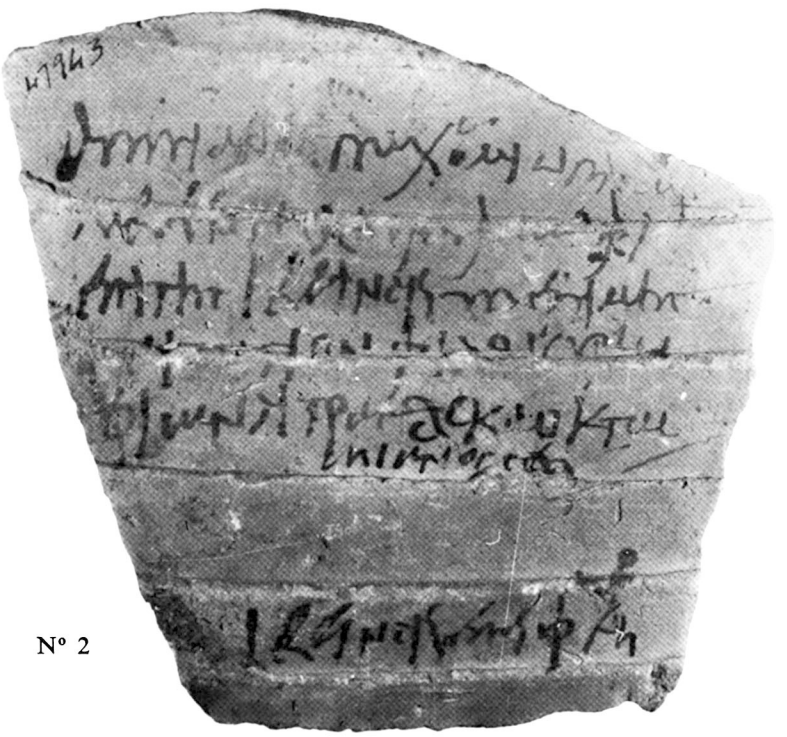
ADDENDUM

Le présent article était déjà sous presse lorsque nous avons eu connaissance d'une nouvelle pièce à verser à ce dossier : il s'agit d'un ostracon de la Yale Collection publié par R.S. Bagnall, *Ostraka from the Yale Collection, BASP* 16, 1979, 6, n° 3, qui, comme l'éditeur l'a bien vu, confirme le caractère privé de cette archive; en date du 3 Pharmouthi de la 5e indiction, Aetios donne quittance à Apollonios d'une livraison de vingt trois livres de poisson « à la maison », « pour la part qui (lui) incombe ».

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



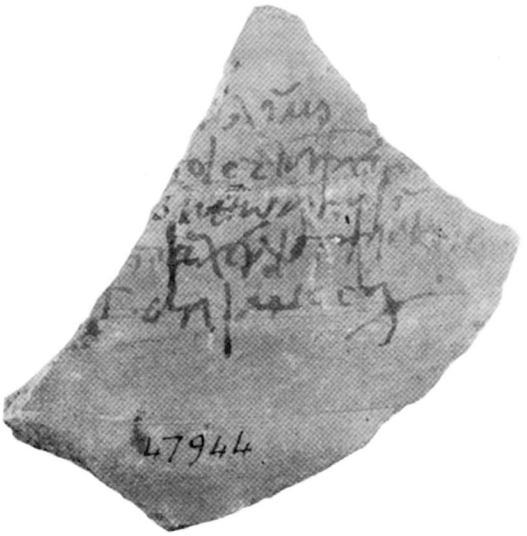
Nº 1



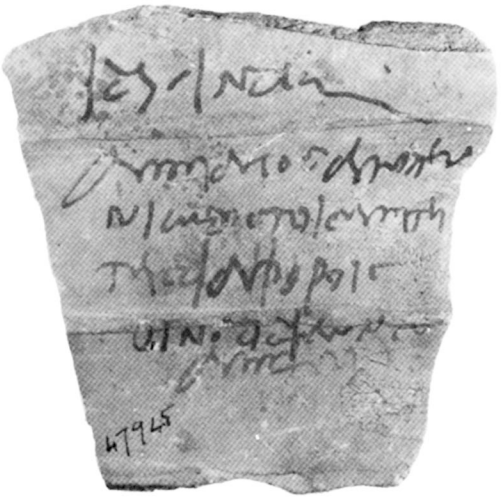
Nº 2

(éch. 3 : 4)

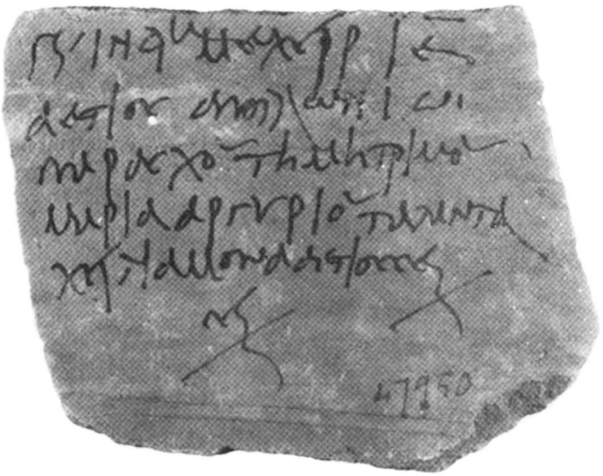
BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



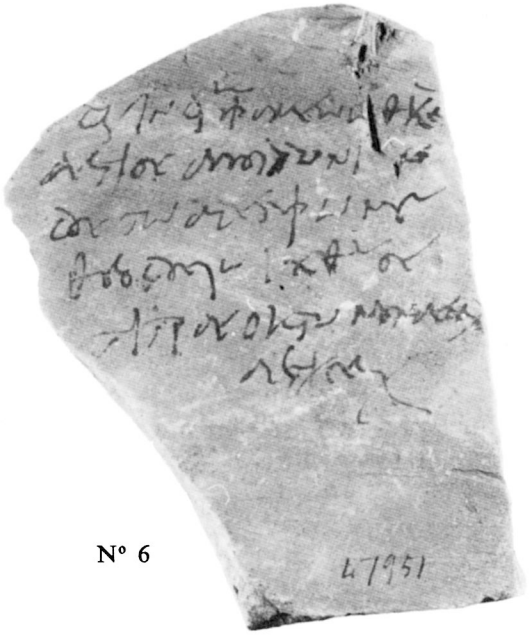
N° 3



N° 4



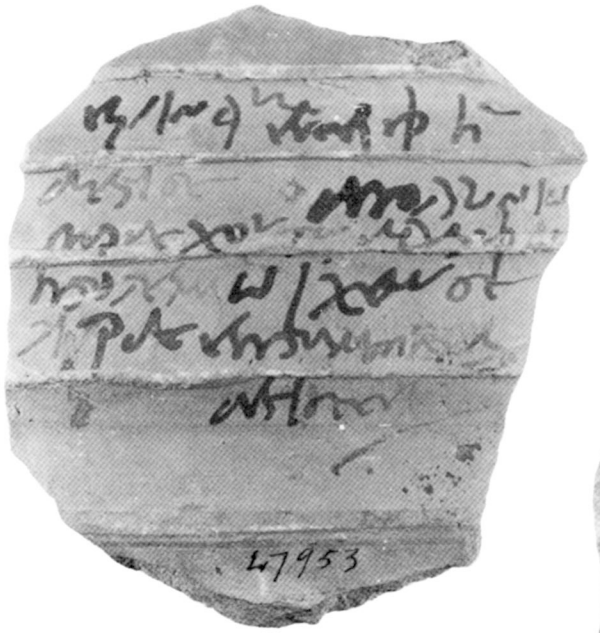
N° 5



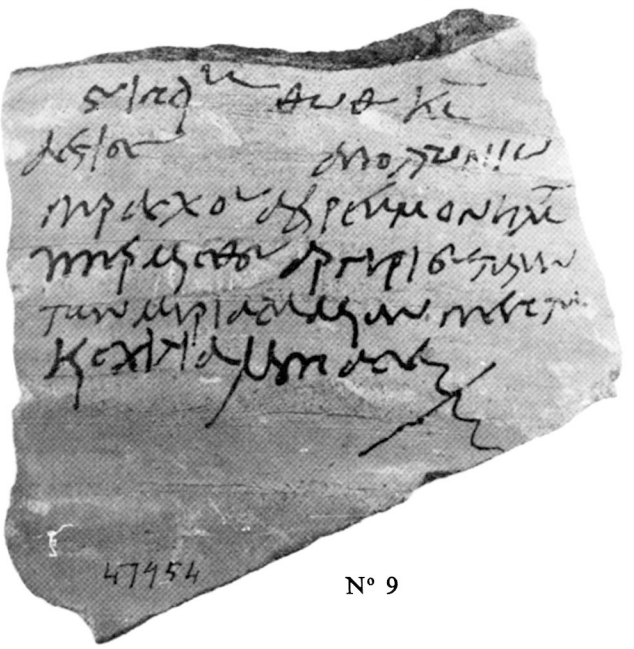
N° 6

(éch. 3 : 4)

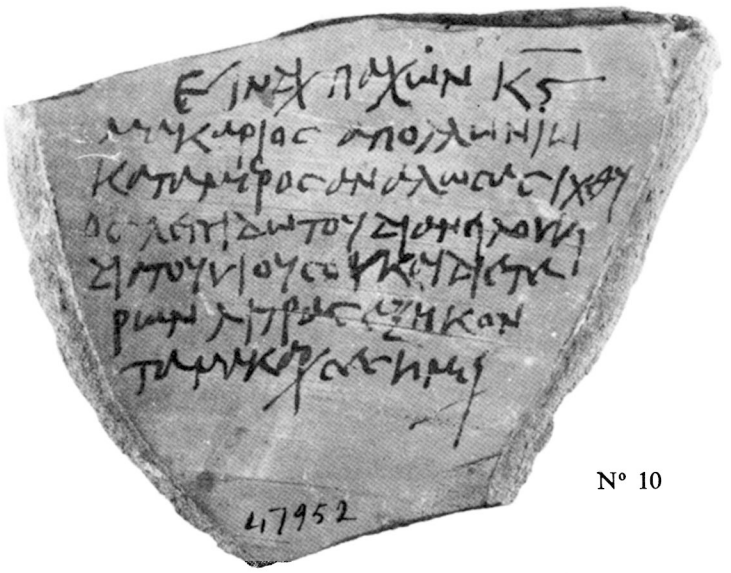
BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Nº 8



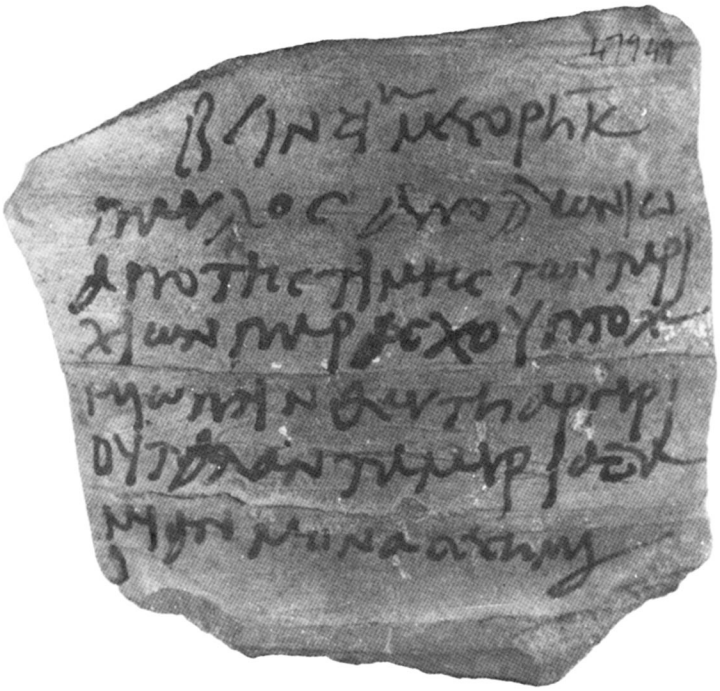
Nº 9



Nº 10

(éch. 3 : 4)

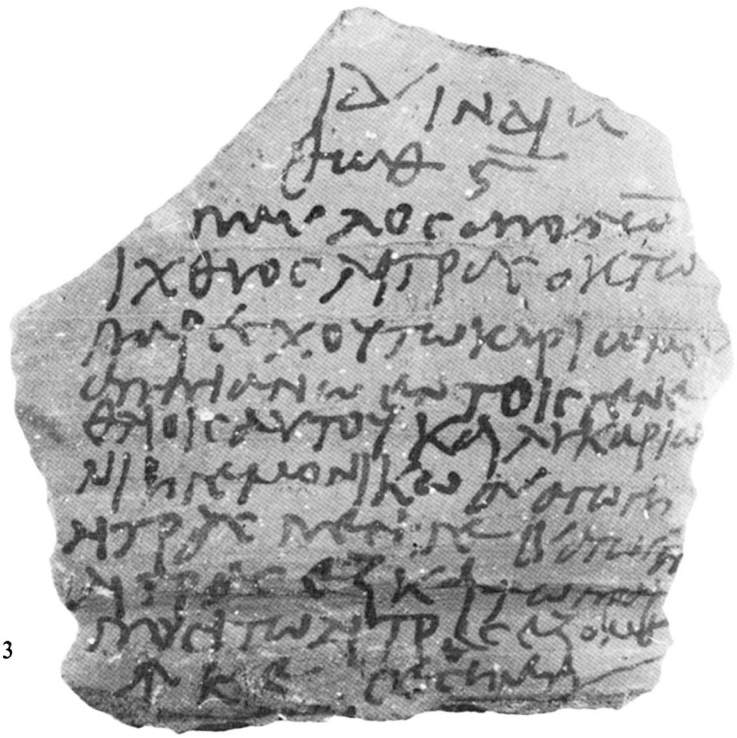
BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



N° 12



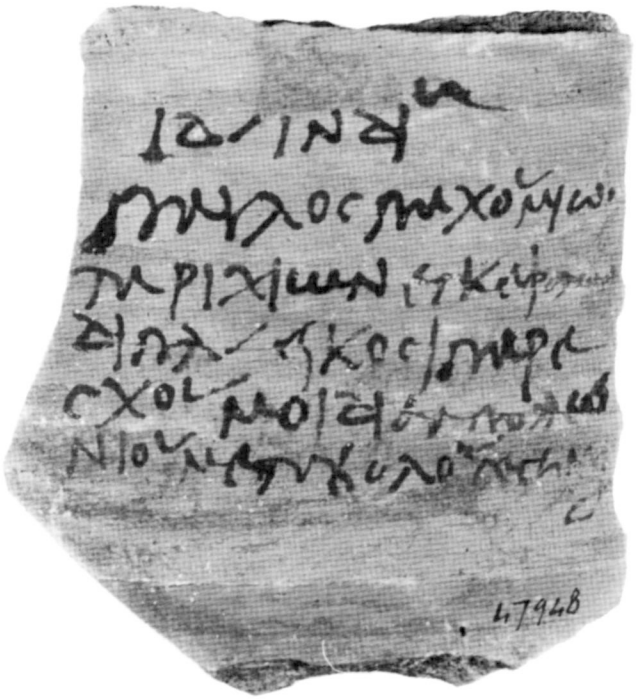
N° 11



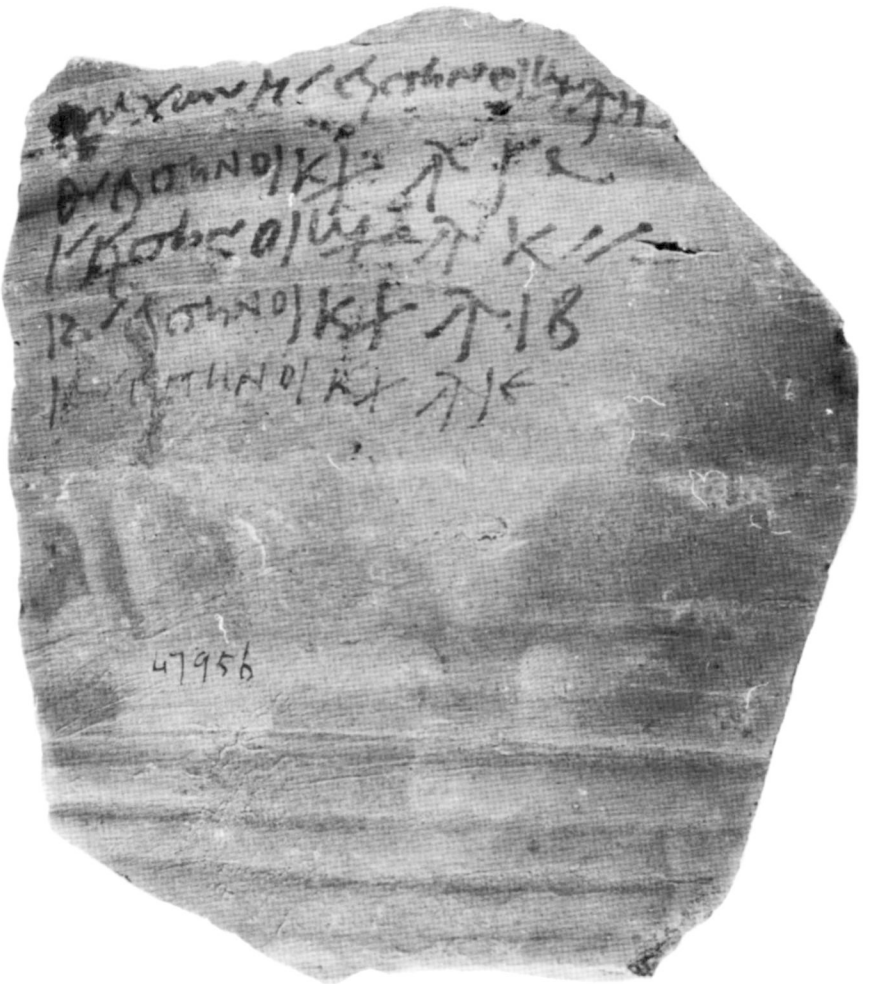
N° 13

(éch. 3 : 4)

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net

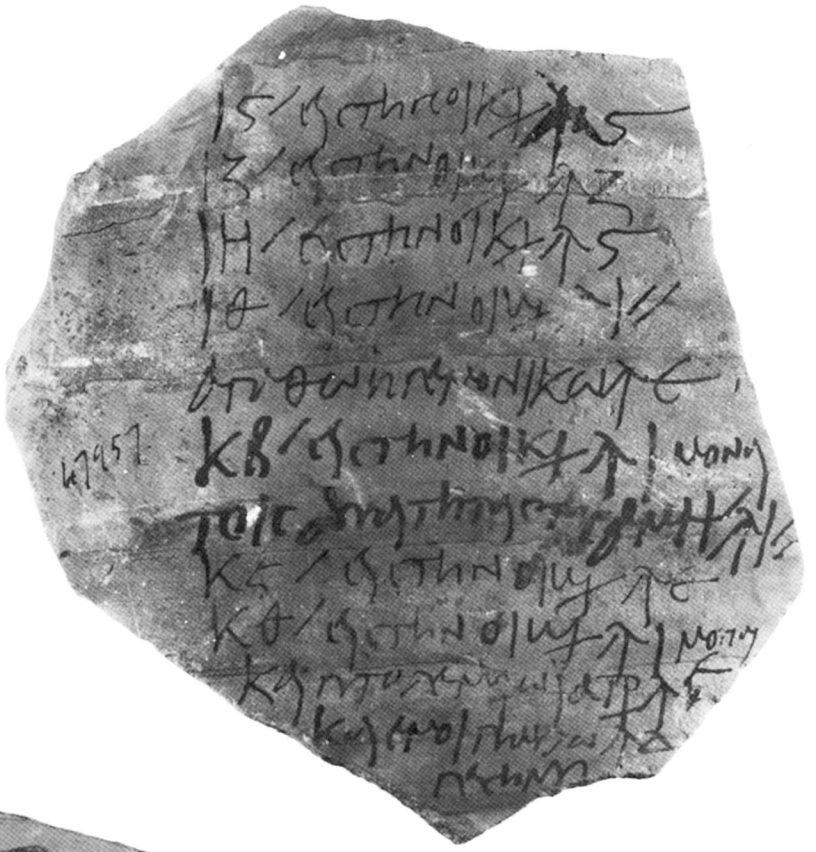


Nº 14

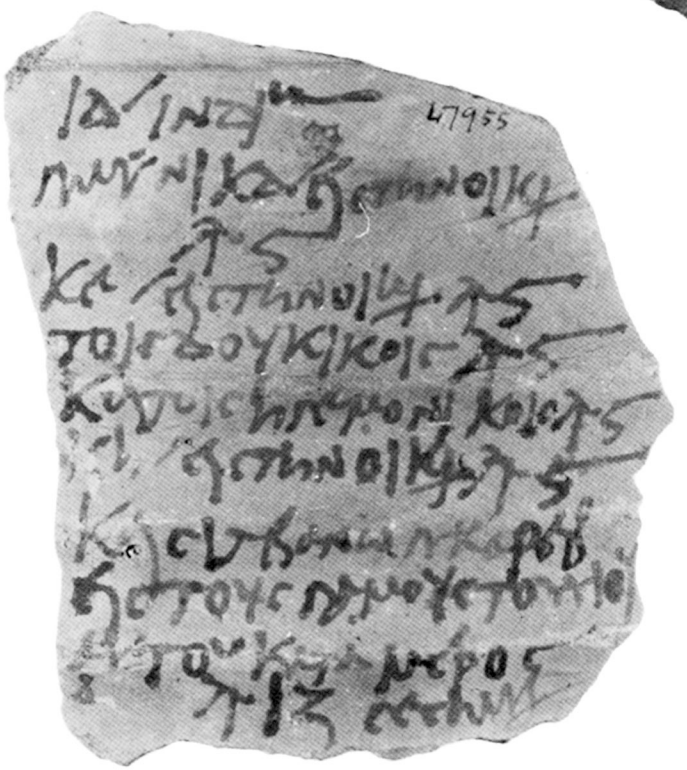


Nº 15

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net



Nº 16



Nº 17

(éch. 3 : 4)

BIFAO 83 (1983), p. 171-189 Claudio Gallazzi, Guy Wagner
Un lot d'ostraca grecs inédits au Musée du Caire : une archive d'un domaine privé en Thébaïde au début du Ve siècle [avec 6 planches].
© IFAO 2026 BIFAO en ligne https://www.ifao.egnet.net